

A l'Assemblée générale de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 31 mars 2020

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Expert-réviser agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN

ACTIF	Annexe	2019	2018
Banque, CCP et Caisse		1'082'416	759'886
Liquidités		1'082'416	759'886
Bailleurs de fonds débiteurs		243'326	222'962
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	397'949	514'669
Créances sur Fédération et associations nationales HI	5.5.4 / 5	254'975	423'306
Autres créances à court terme		24'592	29'319
Créances à court terme		920'841	1'190'256
Comptes de régularisation	5.5.3	81'139	50'337
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2'084'396	2'000'479
Garantie Loyer		17'613	17'613
Immobilisations Financières		17'613	17'613
Matériel de bureau et mobilier		10'083	14'970
Matériel informatique		3'994	3'744
Matérielle de transmission		597	908
Immobilisations Corporelles	5.5.1	14'674	19'622
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		32'287	37'235
TOTAL ACTIF		2'116'683	2'037'714

PASSIF	Annexe	2'019	2018
Bailleurs de fonds créditeurs		404'444	370'778
Dettes envers la fédération et associations nationales HI	5.5.4 / 5	406'062	345'328
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		382'719	288'621
Financements programmes à verser	5.5.5	243'657	381'517
Autres engagements à court terme		3'736	143
Comptes de régularisation	5.5.4	17'000	7'263
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COUR TERME		1'457'618	1'393'649
Provisions pour risques		15'000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		15'000	
Report à nouveau		2'651	2'651
Apport avec droit de reprise		641'414	641'414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644'065	644'065
TOTAL PASSIF		2'116'683	2'037'714

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Annexe	2019	2018
Dons collectés	5.5.6	4'033'254	3'776'397
Financements et subventions affectés	5.5.6/ 7	2'928'112	3'836'370
Financements rétrocédés par la fédération	5.5.6/ 7	21'201	41'633
Contribution de la Fédération Handicap International	5.5.5	851'556	584'708
Autres produits de gestion courante		25'793	231'843
Cotisations des membres		522	480
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'860'437	8'471'431
Financements des programmes HI		5'018'040	5'530'019
Frais de mailings		1'021'095	937'077
Frais de personnel		1'116'012	1'302'292
Dotation aux amortissements sur immobilisations		8'115	11'705
Dotations aux provisions pour risques et charges		15'000	
Autres charges d'exploitation		682'501	658'066
CHARGES D'EXPLOITATION		7'860'763	8'439'159
RESULTAT D'EXPLOITATION		-325	32'272
Différences positives de change		10'839	5'043
PRODUITS FINANCIERS		10'839	5'043
Différences négatives de change		10'514	7'045
CHARGES FINANCIERES		10'514	7'045
RESULTAT FINANCIER		325	-2'002
Financements exercices antérieurs			4'075
Produits exceptionnels	5.5.9		4'075
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			34'345
Charges exceptionnelles	5.5.10		34'345
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-30'270
TOTAL DES PRODUITS		7'871'276	8'480'549
TOTAL DES CHARGES		7'871'276	8'480'549
EXCEDENT OU DEFICIT			

EVALUATION DES PRESTATIONS GRATUITES		2019	2018
Location matériels et/ou espaces publics	5.4.3	2'893	800
Personnel bénévole	5.4.3	15'104	
TOTAL CHARGES		17'997	800
Contributions gratuites - organismes publics	5.4.3	2'893	800
Contributions personnel bénévole	5.4.3	15'104	
TOTAL PRODUITS		17'997	800
IMPACT DES CONTRIBUTIONS GRATUITES SUR LE RESULTAT			

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2019	2018
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Résultat de l'exercice avant répartition			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	8'115	11'705
(Augmentation) / diminution des créances	5.5.4	269'415	-43'479
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.3	-30'803	7'722
Augmentation / (diminution des dettes à court terme)	5.5.4	69'231	-1'048'933
Augmentation / (diminution des comptes de régularisation passif)	5.5.4	9'737	-41'538
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		325'695	-1'114'522
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	-3'166	-6'755
Augmentation des immobilisations financières			
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		-3'166	-6'755
Total Variation des flux		322'529	-1'121'277
C Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		759'886	1'881'163
Existant final des liquidités (31.12)		1'082'415	759'886
Variation des liquidités		322'529	-1'121'277

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation	Situation au 31.12.2018	Entrées	Transferts	Sorties	Situation au 31.12.2019
Report à nouveau	2'651				2'651
Apport associatif avec droit de reprise	641'414				641'414
Total	644'065				644'065

5. ANNEXE AUX COMPTES

Le chiffre d'affaire 2019 baisse de 7%, de Fr. 8'480'549 à 7'871'276.

5.1 Evolution des emplois

Après répartition des frais généraux, les emplois augmentent en valeur de Fr. 609'273, ce qui correspond en détail à :

- la baisse de Fr. 595'451 sur les missions sociales (- 10 %)
- la hausse de Fr. 130'603 des coûts de la recherche de fonds (+ 8 %)
- la hausse de Fr. 11'788 des coûts communication (+ 4 %)
- la baisse du coût des services généraux de Fr. 156'213 (- 35 %)

5.2 Evolution des ressources

Sur la même période, les ressources baissent également de Fr. 609'273. Cette hausse correspond à :

- la baisse de Fr. 928'690 des fonds bailleurs affectés (- 24 %)
- la hausse de Fr. 256'857 des recettes de la collecte (+ 7 %)
- la hausse de Fr. 62'559 des autres ressources (+ 8 %)

Avec Fr. 1'296'522 de financements affectés, la Fondation Drosos est en 2019 le principal bailleur en volume et contribue pour 44 % des financements bailleurs affectés ; elle est suivie par la DFAE avec Fr. 974'478 (33 %) de fonds affectés.

Les affectations sur des contrats signés avec les bailleurs suisses directement sur le terrain ou avec la fédération Handicap International, ne sont pas comprises dans les comptes de Handicap International – Association nationale Suisse. Ils totalisent Fr. 3'513'172 en 2019, contre Fr. 2'822'330 en 2018.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds bailleurs ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants: Afghanistan, Afrique de l' Ouest, Algérie, Bangladesh, Birmanie, Burkina Faso-Niger, Cambodge, Chine, Colombie, Corée du Nord, Egypte, Ethiopie, Haïti, Irak, Kenya, Laos, Libye, Madagascar, Maghreb, Mali, Moyen-Orient, Mozambique, Népal, Philippines /Indonésie, République Centre Africaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tchad, Uganda, Vietnam et Yemen.

Utilisation des fonds

La collecte de dons et les financements bailleurs s'élèvent à Fr. 6'982'567, dont Fr. 5'528'291 (79 %) sont affectés aux missions sociales du réseau Handicap International. Le solde de Fr. 1'454'276 (21%), ajouté aux autres ressources diverses pour Fr. 888'709 est affecté au financement des activités de recherche de fonds et de communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC 21 applicables aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

5.4.1 La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Quatre centres de coûts sont traités dans la partie « emplois » :

- Missions sociales :
 - Financement des programmes.
 - Campagne contre les mines et les BASM.
- Recherche des fonds.
- Communication.
- Services généraux.

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

5.4.2 La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le secteur programmes de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

5.4.3 Application des principes comptables.

Créances et capitaux étrangers à court terme

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont fournis par la banque en charge de l'opération.
- Les cours appliqués aux dépenses en devises étrangères sont les cours moyens pondérés résultant des cours constatés sur les entrées et des cours du jour publiés.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Les pertes ou gain de change ainsi constatées sont enregistrés dans le compte des pertes et profits.

Bailleurs de fonds débiteurs et bailleurs de fonds créditeurs.

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Les financements des bailleurs ne sont comptabilisés comme produit qu'au moment de leur utilisation effective. Les excédents des montants reçus des bailleurs sur les montants utilisés apparaissent au passif dans les dettes de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds créditeurs ». Inversement, les excédents des montants utilisés sur les versements reçus des bailleurs apparaissent à l'actif dans les créances de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds débiteurs ».

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend par projet, les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore utilisés sur le terrain.

Financements programmes à verser.

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans
- Matériel de transmission : 4 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Apport associatif avec droit de reprise

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

Valorisation des contributions en nature

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

La Ville de Genève nous a offert gracieusement l'occupation de la place des Nations à l'occasion de différents événements pour un coût total de Fr. 2'893.

5.4.4 Mutualisation des fonds collectés

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC 21 et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

5.4.5 Plan de prévoyance

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent (en 2019 Fr. 77'834 contre 93'081 en 2018).

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs 2019 en CHF	Equipements et outillage	Matériel de bureau et Mobilier	Matériel Informatique	Matériel audiovisuel	Matériel de transmission	Total
Valeurs brutes						
Solde au 01.01	390	39'319	34'964	1'555	1'246	77'474
Acquisitions			3'167			3'167
Solde au 31.12	390	39'319	38'131	1'555	1'246	80'641
Amortissements cumulés						
Solde au 01.01	390	24'349	31'221	1'555	337	57'852
Augmentations		4'887	2'916		312	8'115
Solde au 31.12	390	29'236	34'137	1'555	649	65'967
Valeurs nettes au 01.01		14'970	3'744		908	19'622
Valeurs nettes au 31.12		10'083	3'994		597	14'674

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation de l'actif.

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance fin 2019 pour Fr. 80'845 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons encaissés en début d'année suivante 2020, et de Fr. 294 de charges payées à l'avance. En 2018, les montants respectifs étaient de Fr. 49'230 et Fr. 1'107.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	2019	2018
Handicap International Fédération Lyon	254'975	414'345
Institut HI		8'961
Créances sur fédération et Associations nationales	254'975	423'306
Autres	665'866	766'950
Autres débiteurs	665'866	766'950
TOTAL	920'841	1'190'256

Capitaux étrangers à court terme	2019	2018
Handicap International Fédération COB	405'719	345'328
Handicap International Canada	343	
Dettes envers fédération et Associations nationales	406'062	345'328
Charges à payer	17'000	7'263
Comptes de régularisation	17'000	7'263
Autres créditeurs		1'041'058
TOTAL	423'062	1'393'649

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec le réseau Handicap International.

	Fédération HI COB	Fédération HI LYON	HI CANADA	Institut HI	Total
ACTIF :					
Créances sur fonds affectés programmes	6'668	391'281			397'949
Autres créances		254'975			254'975
PASSIF :					
Dettes sur fonds affectés programmes	26'331	217'326			243'657
Autres dettes	405'719		343		406'062
COMPTES DE RESULTAT :					
Produits de participations de mise en commun des moyens				21'415	21'415
Fonds versés par les AN ou par la fédération		851'556			851'556
Fonds affectés aux programmes	424'279	2'444'462			2'868'741

5.5.6 Analyse des dons et financements.

DONS ET FINANCEMENTS	2019		2018	
	Dons et legs	4'033'254	58%	3'776'397
Dons collectés	3'017'321		2'998'608	
Parrainages	80'545		108'374	
Legs	935'388		669'414	
Financements	2'949'313	42%	3'878'003	51%
Organismes publics	1'018'267		1'346'665	
Organismes privés	1'909'845		2'489'705	
Financements rétrocédés à HI Suisse	21'201		41'633	
TOTAL	6'982'567	100%	7'654'400	100%

5.5.7 Financements institutionnels affectés.

		2019		2018	
ORGANISMES PUBLICS		1'039'468	35%	1'388'314	36%
ORGANISMES PUBLICS SUISSES		1'018'267	35%	1'346'681	35%
DFAE		974'478		1'346'681	
	Bangladesh	355'430		390'143	
	Colombie	385'939		639'185	
	Corée du Nord	278'256		234'753	
	RDC	-45'146		82'600	
CANTON DE GENEVE		43'789			
	Egypte	24'651			
	Uganda	14'720			
	AN Suisse (frais administratifs)	4'418			
ORGANISMES PUBLICS ETRANGERS		21'201	0.7%	41'633	1.1%
DFAT (AUSTRALIE)	AN Suisse (Réferente technique)			41'633	
FOND PUBLIC NORVEGIEN	AN Suisse (Réferente technique)	21'201			
ORGANISMES PRIVES		1'909'845	65%	2'489'689	64%
ORGANISMES PRIVES SUISSES		1'909'845	65%	2'489'689	64%
CHAINE DU BONHEUR		75'836		1'330'360	
	Mozambique	91'118		188'075	
	Népal			174'426	
	Uganda	-15'282		967'859	
FONDATION ARGIDIUS	Sénégal			3'501	
FONDATION BOTNAR	Vietnam	25'458			
FONDATION DROSOS		1'296'522		842'059	
	Maghreb	620'533		548'580	
	Moyen Orient	675'989		293'479	
FONDATION MEDICOR		111'645		201'404	
	Colombie	99'808		193'524	
	Sénégal	11'836		7'880	
FONDATION SYMPHISIS	Mozambique	22'780		47'019	
UEFA FONDATION FOR CHILDREN		210'224		6'050	
	Bangladesh	96'058		5'731	
	Sri lanka	89'728		320	
	AN Suisse (frais admin)	24'439			
AUTRES BAILLEURS		167'381		59'296	
	Kenya	167'381		59'312	
	Ajustements			-16	
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		2'949'313	100%	3'878'003	100%

5.5.8 Compte d'Emplois - Ressources

Le compte d'Emplois et Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique sur base de quatre centres de coûts ou sections :

- Missions sociales
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois et Ressources comprend l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que par la masse salariale et les frais généraux correspondants répartis entre ses sections.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS	2019		2018	
Missions sociales	5'528'291	70%	6'123'742	72%
<i>Financement des programmes</i>	5'528'291	70%	6'123'742	72%
Afghanistan	124'800		65'000	
Afrique de l'Ouest	50'000			
Algérie	20'000			
Bangladesh	603'805		499'102	
Birmanie	100'000		75'000	
Burkina Faso - Niger	100'000		125'000	
Cambodge	20'918		33'139	
Chine	10'000		20'000	
Colombie	565'747		907'709	
Corée du Nord	278'256		264'753	
Egypte	24'651			
Ethiopie	75'850		134'501	
Haïti	55'555		6'121	
Irak	100'000		75'000	
Kenya	267'381		113'558	
Laos	30'000			
Libye	80'000			
Madagascar	40'000			
Maghreb	670'533		598'580	
Mali	100'000		50'000	
Moyen Orient	755'989		393'479	
Mozambique	135'263		262'682	
Népal	57'575		234'764	
Philippines / Indonésie	30'000		50'000	
RCA (Centre Afrique)	50'000		40'000	
RDC (Congo Kinshasa)	4'854		157'600	
Rwanda	30'000		74'984	
Sénégal	11'836		61'381	
Sierra Leone	70'403		39'433	
Soudan du Sud	80'000			
Sri Lanka	189'728		374	
Crise Syrienne			150'000	
Tchad	100'000		100'000	
Togo - Bénin	20'000			
Uganda	-562		967'859	
Vietnam	25'458			
Yemen	140'000		30'000	
Sensibilisation et information	54'132		51'481	
Ressources humaines expatriés	116'157		289'696	
Gestion du secteur	339'962		252'546	
Recherche des fonds	1'766'536	22%	1'635'933	19%
Prospection et fidélisation	1'304'771		1'240'901	
Autres opérations	333'666		269'732	
Gestion des donateurs	128'099		125'300	
Communication	284'710	4%	272'921	3%
Manifestations	25'604		8'583	
Relations publiques	12'818		11'789	
Autres frais d'information	246'288		252'549	
Services généraux	291'739	4%	447'952	5%
Frais de personnel	249'785		374'180	
Frais généraux	41'954		73'773	
TOTAL DES EMPLOIS	7'871'276	100%	8'480'549	100%
RESULTAT				
TOTAL GENERAL	7'871'276		8'480'549	

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

RESSOURCES	2019		2018	
Fonds institutionnels affectés:	2'949'313	37%	3'878'003	46%
Canton de Genève	43'789			
DFAE	974'478		1'346'681	
Australian DFAT			41'633	
Fond Public Norvégien	21'201			
Chaîne du Bonheur	75'836		1'330'360	
Fondation Argidius			3'501	
Fondation Botnar	25'458			
Fondation Drosos	1'296'522		842'059	
Fondation Medicor	111'645		201'404	
Fondation Symphasis	22'780		47'019	
UEFA foundation for children	210'224		6'050	
Autres bailleurs	167'381		59'296	
Collecte des dons	4'033'254	50%	3'776'397	45%
Autres ressources:	888'709	11%	826'149	10%
Contribution de la fédération Hi	851'556		584'708	
Refacturation à la fédération et Institut HI	21'415		212'041	
Cotisations des membres	522		480	
Produits financiers	10'839		5'043	
Autres produits d'exploitation	4'377		23'878	
	7'871'276	100%	8'480'549	100%

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	2019	2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :		4'075
Financement exercice antérieur		4'075
TOTAL		4'075

5.5.10 Charges exceptionnelles

Comptes	2019	2018
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :		34'345
Autres charges exceptionnelles		34'345
TOTAL		34'345

6. RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Recettes globales de HI Suisse dans les comptes du réseau HI en 2019 augmentent à Fr. 11'384'448 (+0,7%). Ceci inclut des contrats initiés et négociés par HI Suisse avec les bailleurs suisses, mais signés par le réseau HI ; contrats qui ne sont pas dans les comptes de HI Suisse. Ces contrats ont augmenté de 24% à Fr. 3'513'171 contre Fr. 2'822'330 en 2018.
- Baisse du résultat annuel global dans les comptes de HI Suisse de 7 %, à Fr. 7'871'276.
- Les financements bailleurs étaient en baisse de 24 % à Fr. 2'949'313 contre Fr. 3'873'003 en 2018.
- La collecte des fonds privés ont augmenté de 7 % à 4'032'254 contre Fr. 3'776'397. La hausse de la collecte de fonds privés de 2018 à 2019 est expliquée par des legs en augmentation de 40% de plus, soit Fr. 265'974 en plus.
- Le nombre de programmes (pays et régions) soutenus reste stable, 32 en 2019 et 27 en 2018.

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est:

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral.

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Vice-Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans. Un membre est éligible pour un maximum de trois mandats consécutifs.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Directeur: Marco Kirschbaum

Responsable des programmes : Petra Schroeter (jusqu'en juin), Daniel Suda-Lang (dès décembre).

Responsable de la communication/événement : Marie Bro.

Responsable des relations médias : Nadia Ben Said.

Responsable de la collecte de dons privés : Sylvain Werlé.

Responsable Philanthropie : Damien Garmier

Responsable de l'administration : Désiré Habiyambere.

6.5 Ressources humaines.

Pour l'année 2019, les ressources humaines de l'organisation étaient au nombre de 8.99 d'équivalent temps plein.

6.6 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération (huit à ce jour). Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale suisse dispose de 4 représentants au niveau de l'AG fédérale, équivalent à 10% des membres de l'AG Fédérale. A ceci s'ajoute deux membres du Conseil d'Administration de l'association qui sont membres du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu Humanité & Inclusion.

Ce réseau est constitué d'une Fédération qui met en œuvre nos programmes dans une soixantaine de pays et de 8 Associations nationales.

Ces programmes ou Associations nationales portent le nom « Handicap International » comme pour l'association nationale suisse ou « Humanité & Inclusion » selon les pays.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.7 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.
- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive - formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous.

Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.

- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.

6.8 Perspectives 2020.

2020 sera la 5ème année de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle 2016 – 2025 dont l’ambition est la suivante : en 2025, être l’acteur de premier plan, innovant, aux approches appropriées et agile dans son organisation pour une amélioration tangible des conditions de vie des personnes handicapées et des populations vulnérables.

Après un premier bilan à trois ans réalisé en 2019 prenant en compte les évolutions internes et externes, les objectifs seront ajustés courant 2020.

La transformation organisationnelle sera poursuivie ainsi que le renforcement des moyens pour les actions dans le but de mieux répondre aux besoins accrus sur le terrain. Le succès de ces objectifs dépend de la capacité de lever des fonds privés et institutionnels, mais aussi de la capacité d’accéder aux zones de conflits et de crises.

Concernant l’association nationale suisse, de nouvelles directions stratégiques sont actuellement explorées suite au changement dans la direction ainsi qu’aux départements collecte, philanthropie et digital. HI renforcera sa présence en Suisse alémanique et le travail de plaidoyer contre les bombardements de civils.
